

Le crédit d'impôt recherche est la plus grosse niche fiscale de France et une singularité mondiale. Pourtant, notre pays ne parvient pas à accroître l'effort de R&D de ses entreprises. Pourquoi le garde-t-on ? En pleine polémique sur les impôts, voyage au cœur d'une exception française

Bataille pour un magot fiscal

La France est un enfer fiscal bien connu mais doté de fraîches oasis moins connues, où le contribuable écrasé par l'impôt mais bien conseillé vient volontiers se ressourcer. Ainsi en est-il du fameux crédit d'impôt recherche, alias CIR, la plus grosse niche fiscale jamais créée dans le pays et qui fait régulièrement l'objet d'une féroce bataille entre entreprises et responsables publics, qui s'alarment de son dérapage incontrôlé. Comme très récemment la Cour des comptes, qui vient de rendre des conclusions cinglantes et repose la question lancinante. Cette dépense considérable est-elle vraiment utile ?

Créé en 1983 pour aider l'innovation, ce mécanisme de réduction d'impôt sur les sociétés (IS) en fonction des dépenses de recherche engagées n'a cessé d'être assoupli. Jusqu'en 2004, n'en bénéficiaient que ceux qui avaient augmenté leur effort sur les deux dernières années. Mais voilà que, à l'été 2007, le président de la République, Nicolas Sarkozy, en modifie les règles : le cadeau n'est plus accordé sur la hausse, mais sur le volume. Avec une générosité inégalée : la réduction d'IS s'élève à 30 %

LA FRANCE EST UN PARADIS FISCAL POUR LA RECHERCHE, AVEC L'ARSENAL D'AIDES PUBLIQUES LE PLUS GÉNÉREUX DE L'OCDE

des dépenses jusqu'à 100 millions d'euros, et 5 % au-delà. Mieux : elle n'est plus plafonnée. Deux ans plus tard, pour pallier en 2009 la panne de trésorerie des entreprises, elle sera même remboursée. Ainsi, à ceux qui parient sur l'avenir, l'Etat ouvre son chéquier en grand.

Message vite reçu : la ruée vers l'oasis est spectaculaire. De 10 000 bénéficiaires en 2007, on passe à près de 20 000 en 2011. Et leur créance sur l'Etat gonfle de 1,8 à 5,2 milliards d'euros, pour aller vers les 6 milliards en 2014. On est très loin du coût annoncé en 2007 par le ministre du budget, Eric Woerth : 2,7 milliards « en régime de croisière »... sous-estimant ainsi de 2 milliards les prévisions du Trésor, qui, à l'époque, pronostiquait un coût de 4,6 à 5,1 milliards en 2013. « Cette réforme majeure a été mal anticipée », résume, dans un laconisme sévère, Patrick Lefas de la Cour des comptes.

En tout cas, elle a fait de la France un paradis fiscal pour la recherche, avec l'arsenal d'aides publiques, directes et indirectes, le plus généreux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), absorbant 0,4 % du produit intérieur brut (PIB). C'est quatre fois plus qu'en

Allemagne, qui elle n'a pas de CIR. Et ce pour quel effet ? Sur le plan macroéconomique, c'est quasi invisible : la recherche privée a à peine progressé en quatre ans. Pire : entre 2008 et 2011, on a injecté, en moyenne, 3 milliards d'euros d'argent public en plus au titre de la réforme. Or les dépenses déclarées de recherche n'ont augmenté que de... 3 milliards d'euros en quatre ans, à 18,4 milliards. Effet d'entraînement : zéro.

Pointant la crise, le sénateur PS Michel Berson, auteur d'un rapport sur le sujet, estime que « la stabilité des dépenses est due au CIR, sans quoi la recherche privée aurait encore baissé ». Peut-être. Mais il n'a entraîné aucune accélération des recrutements de jeunes docteurs bien qu'il accorde, pendant un an, un crédit d'impôt à 120 % de leur salaire chargé... C'est-à-dire un travail ultra-qualifié gratuit pour l'employeur.

Pourtant, ces 3 milliards d'euros ont fait bien des heureux : deux fois plus de PME ont sollicité le CIR. Et leur réduction moyenne d'IS a crû de 40 %. « C'est un dispositif fantastique, qui a permis de créer des entreprises de renom dans le numérique », se félicite Guy Mamou Mani, président de Syntec numérique, qui réunit SSII et éditeurs de

logiciels. « Il nous a permis de nous battre sur les appels d'offres face aux géants américains comme Google », assure Alexandre Zapolski. Sa société, Linagora, spécialisée dans les logiciels « open source » (codes source ouverts), a fait passer de 10 à 40 personnes son équipe de R & D. « En 2008, j'ai voulu partir au Canada, car nous n'étions pas assez compétitifs. Mais la réforme m'a fait changer d'avis. » Le CIR finance la moitié de sa masse salariale.

Spécialisée dans le ciblage publicitaire sur Internet, la start-up Critéo déménage dans la Silicon Valley (Californie) en 2010. C'est pourtant à Paris qu'elle inaugure, en 2012, « le plus grand centre de R & D de la capitale avec 200 ingénieurs », selon son fondateur, Jean-Baptiste Rudelle. « Nous avons préféré Paris à la Silicon Valley, car les ingénieurs français, eux, ne sont pas des mercenaires, et le CIR était intéressant. Sans lui, nous ne serions pas allés aussi loin. »

De fait, depuis 2008, il y a eu davantage d'investissements dans des centres de R & D venant de sociétés étrangères, selon l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII). Cependant, elle ne suit pas les fermetures, fort nombreuses... Et elle n'a eu vent d'aucune relocalisation. En clair, le CIR n'a pas rehaussé l'attractivité de la France.

DE 10 000 BÉNÉFICIAIRES EN 2007, ON PASSE À PRÈS DE 20 000 EN 2011. ET LEUR CRÉANCE SUR L'ÉTAT GONFLE DE 1,8 À 5,2 MILLIARDS D'EUROS

Qu'est-ce qu'une dépense de recherche ?

DE SANOFI à Saint-Gobain, en passant par Capgemini et BNP Paribas, tous les grands groupes, et pas seulement les industriels, font de la recherche et développement (R & D). Sont éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR) les dépenses qui respectent trois critères. Primo, l'état de l'art. Existe-t-il déjà une recherche scientifique et documentaire sur ce travail ? Secundo, la difficulté de réalisation. Faut-il lever un verrou technologique ? Tertio, la démarche scientifique. Le chercheur s'appuie-t-il sur la construction d'hypothèses, la réalisation de tests et une vérification méthodique des résultats ?

Cette large définition permet aux entreprises d'inclure un grand nombre de dépenses : le coût des chercheurs et des techniciens, les investissements, la moitié des frais de fonctionnement, la recherche sous-traitée. Et, plus étonnant, le dépôt et la maintenance des brevets, une part de la veille technologique, le travail pour le respect des normes et l'élaboration de prototypes.

Pourtant, les controverses sont vives, en particulier dans le numérique, entre les entreprises et le fisc, qui, accompagné du ministère de la recherche, a accru ses contrôles au titre du CIR. Le manuel de Frascati, un bottin de 200 pages dont la première version date des années 1960, et qui décrit les dépenses éligibles au CIR, peut-il encore couvrir toutes les réalités de la R & D ? « En informatique et dans les nouvelles technologies, il est très difficile d'établir un état de l'art académique. Il n'y a pas de brevet pour les logiciels et peu de

publications », explique Pierre Marchand, avocat chez Arsène. Ainsi, aux yeux du fisc, adapter un logiciel pour une plate-forme de cloud computing (service d'informatique délocalisée) n'est pas de la R & D. Pour les informaticiens, il s'agit pourtant d'une rupture technologique.

Zone de flou

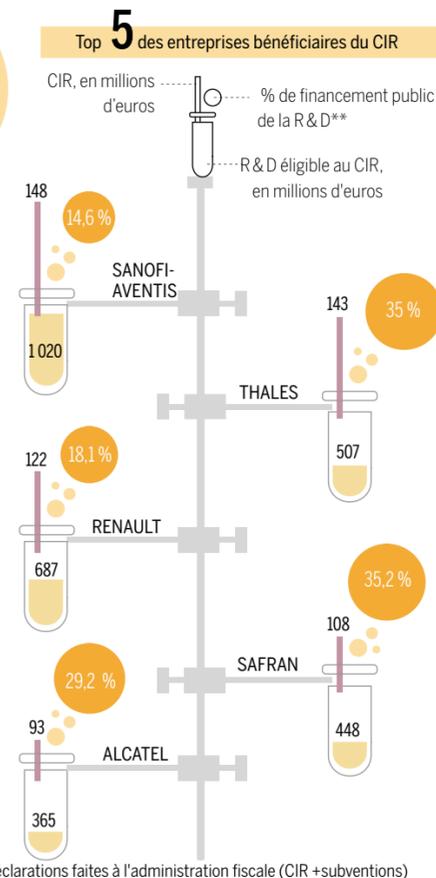
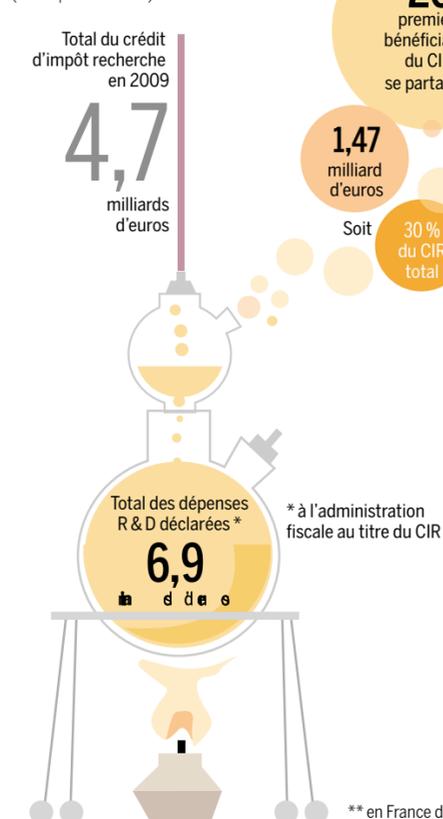
Tracer une frontière entre R & D et innovation dans les sociétés en majorité composées d'ingénieurs n'est pas évident. « Comment les contrôleurs peuvent-ils savoir si ce que fait un ingénieur sur la téléphonie mobile 4G ou un algorithme itératif relève de la recherche ou de l'innovation ? », s'interroge un cadre d'Alcatel-Lucent. Face à cette zone de flou, qui peut coûter cher en cas de redressement, certains renoncent à cet avan-

tage fiscal. Comme Bruno Delhay, à la tête de Holy-Dis, qui édite des outils de gestion du personnel pour la grande distribution. « Je réalise entre 300 000 et 800 000 euros de R & D chaque année, sans réclamer le CIR, car je considère que je ne fais pas de recherche au sens de Frascati. »

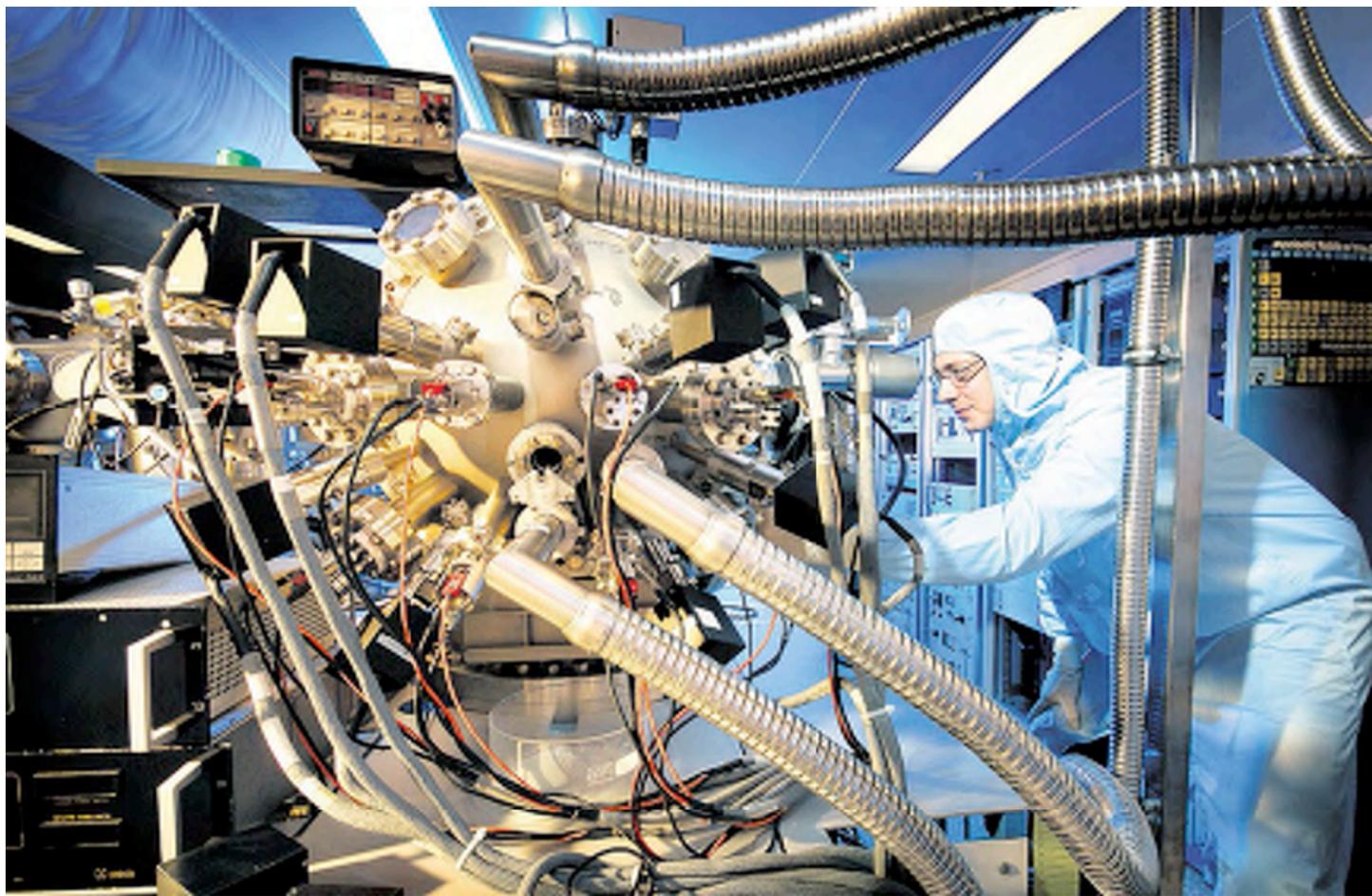
Mais Holy-Dis est une exception chez les éditeurs de logiciels et surtout les sociétés informatiques (SSII), qui se disent dans l'œil du cyclone fiscal. « Les redressements sont quasi systématiques », s'insurge Guy Mamou-Mani, le président du Syntec, dont la SSII, Open, vient de se faire taper sur les doigts. Tous secteurs confondus, le taux de rectification ne dépasse par 6 % des dossiers de CIR, lesquels ne génèrent que 3,3 % des contrôles fiscaux... ■

SA. C. ET V. DS

DONNÉES-CLEFS SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) (Exemple en 2009)



Et les 20 suivantes	R & D éligible au CIR, en millions d'euros	CIR, en millions d'euros	% de financement public de la R & D**
Peugeot	723	87	12,2
Servier	254	76	30,2
Total	180	59	32,9
STMicro	169	57	53,6
ST-Ericsson	156	48	32
Saint-Gobain	156	47	30,9
Airbus	365	43	21,5
Valeo	145	43	31,4
Pierre Fabre	143	39	28
France Télécom	170	37	27
L'Oréal	217	37	17,3
EDF	190	36	22
Dassault Aviation	144	33	24,8
Alstom	114	33	32,5
MBDA	134	31	23,7
Michelin	113	31	29,3
Astrium	109	30	28,6
Areva	100	29	31,8
Bayer	96	29	30,4
Dassault Systèmes	96	28	32,4



Profession : chasseur de subventions

« BONJOUR. Savez-vous que votre activité recèle d'importants gisements d'allègements d'impôts ? Vous connaissez le crédit d'impôt recherche [CIR]... Non ? Prenons rendez-vous ! » Quel entrepreneur ne s'est pas fait harceler par des coups de fil de chasseurs de subventions ?

La réforme de 2008, qui a fait bondir le marché du CIR de 1 à 5 milliards d'euros en six ans, a provoqué une ruée vers l'or des cabinets de conseil. En quatre ans, le nombre d'acteurs est passé de vingt, parmi lesquels Alma CG, Lowendalmasai, Acies, F. Iniciativas et Sogedev, à une soixantaine de boutiques, sans compter les innombrables avocats et anciens fonctionnaires de l'administration fiscale.

« C'est après la sollicitation d'un cabinet que sont venus la majorité des 10 000 nouveaux déclarants au CIR, car beaucoup ne se savaient pas éligibles », assure Alexandre Stern, directeur du pôle management de l'innovation chez Lowendalmasai. Selon la Cour des comptes, en 2011, 17% des entreprises auraient eu recours à des cabinets, mais M. Stern estime cette part à 50%.

Sécurisation

Ces cabinets, qui se sont partagé 150 millions d'euros de recettes en 2012, agacent beaucoup de députés, qui les accusent de pousser à la dépense publique, et de chefs d'entreprise, qui leur reprochent de se laver les mains en cas de problème. Le calcul des rémunérations, basé sur un pourcentage des crédits obtenus, incite certains consultants à avoir la main lourde sur les dépenses éligibles. Ce n'est pas par hasard si, entre 2009 et 2012, le montant des redressements fiscaux est passé de 33 à 162 millions d'euros.

Sans oublier que les tarifs affichés ne correspondent pas toujours à la facture finale : « Attention aux garanties proposées. Sur le papier, en cas de contrôle, les frais d'avocat sont pris en charge. La plupart du temps, ce n'est pas le cas », indique l'avocat Franck Le Mentec.

« Le jour où j'ai eu un problème, j'ai trouvé porte close, confirme Alexandre Zapolski, PDG de Linagora. Depuis, je gère le CIR en interne. » Il est vrai qu'en cas de redressement fiscal de son client, le risque est faible pour le cabinet, qui ne rembourse les honoraires qu'une fois le litige réglé, après une procédure judiciaire de quelques années...

Tenant de mettre fin à ces effets pervers, en 2011, le législateur a limité à 15 000 euros les honoraires déclarés par l'entreprise au titre de ses dépenses CIR. Jusque-là, les sommes déductibles étaient illimitées.

Pour faire taire les critiques, Hervé Amar, directeur général du leader du marché, Alma CG, assure que les temps ont changé. « Après l'âge de la mise en œuvre et du développement du crédit d'impôt, est venu celui de sa sécurisation. » « Pour assainir le métier, nous serions prêts à mettre fin à la rémunération au pourcentage sur l'accompagnement au CIR, dans le cadre d'un agrément », ajoute M. Stern. ■

SA. C. ET V. SD

Il est vrai que le CIR a aussi permis d'éviter le pire aux navires en détresse, comme Alcatel-Lucent, qui bénéficie, selon les années, de 84 à 93 millions d'euros de CIR. « Bien que nos charges soient écrasantes, nous préservons de l'emploi en France par fibre patriotique, dit un cadre de direction de l'équipementier. Le CIR, comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi [CICE], compense le manque de compétitivité du territoire. » Selon nos informations, les effectifs de R & D en France ont tout de même reculé de 11% entre 2008 et 2012, tombant à 3 050 ingénieurs, contre une hausse de 13% en Chine, à 5 300 personnes. « Le CIR nous permet de maintenir en France l'un des centres les plus importants », affirme Gabrielle Gauthier, directrice des affaires publiques d'Alcatel-Lucent. Mais il ne devrait pas empêcher une nouvelle saignée dans les équipes françaises, lors de la mise en place de « Shift », le prochain plan d'économies du groupe.

L'exemple de Sanofi, premier bénéficiaire du CIR en 2009 et qui a encore obtenu 130 millions d'euros de réduction d'impôt en 2012, mérite aussi que l'on s'y arrête. Car avec ses 8 milliards d'euros de profits par an, son besoin d'aide publique paraît moins évident. Avant la réforme du CIR, le groupe détenait pour son activité pharmaceutique (hors Pasteur) treize centres de recherche en France.

Fin 2012, après avoir fermé les sites de Rueil-Malmaison, Bagneux (Hauts-de-Seine), Evry (Essonne), Labège près de Toulouse et vendu le site de Porcheville à Covance (Yvelines), il n'en a plus que six, où ne travaillent plus que 4 900 personnes en CDI, contre 6 300 personnes en juin 2008.

Le CIR n'aura-t-il donc servi qu'à financer la fermeture de ces centres ? Réponse de Christian Lajoux, président de Sanofi Fran-

Centre de recherche et développement Thales sur le campus de l'École polytechnique, à Palaiseau (Essonne).

BRUNO DELESSARD/CHALLENGES-REA

ce : « Nous avons regroupé les petits centres hérités des acquisitions, et qui n'avaient pas sorti de nouveau produit depuis dix ans, sur quelques gros sites en France. » Mais, précise-t-il, « cette restructuration avait été décidée dès l'acquisition de Synthelabo en 2000 puis d'Aventis en 2004 ».

Le CIR aurait-il donc été sans effet sur la stratégie de recherche de Sanofi ? « Si notre présence en France tient d'abord à l'existence de chercheurs de haut niveau, d'écosystèmes favorables, comme d'un bon réseau hospitalier, le CIR a contribué à y ancrer notre recherche. Alors que la France ne représente plus que 8% de nos ventes, nous y investissons 1,8 milliard d'euros par an, soit 37% de nos dépenses mondiales de R & D. »

L'intérêt du cas Sanofi tient aussi à ce que la recherche pharmaceutique vit une révolution : elle passe d'un modèle de brevets développés en interne à de l'« open innovation » en partenariat avec des tiers. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à Sanofi. L'externalisation, en forte hausse, représente déjà 13% des dépenses déclarées au CIR. Or cette mutualisation entraîne celle des coûts, donc fait baisser le coût fixe de la recherche. « Pourtant, jure M. Lajoux, dans cette révolution, la logique arithmétique est secondaire. C'est la stratégie d'ouverture qui compte. »

Du coup, il n'est peut-être plus pertinent de mesurer l'effet du CIR par le montant des dépenses : « Le seul indicateur d'efficacité qui vaille, c'est la part des nouveaux produits et services issus de la recherche dans le chiffre d'affaires », dit Pierre Bitard de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT). En attendant, les grandes entreprises défendent bec et ongles leur gâteau face aux velléités de quelques responsables publics de raboter l'onéreux dispositif. Depuis des mois, Medef, ANRT,

Association française des entreprises privées, organisations professionnelles, cercle de l'industrie, grands patrons, tout le monde ou presque est sur le pont ou dans les avions présidentiels pour convaincre des bienfaits du CIR. Avec un argument choc répété en boucle : le CIR abaisse de 30% le coût du chercheur en France. Supprimez-le, et toute la recherche quittera le territoire ! Oubliant que, CIR ou pas, la recherche est désormais mondiale : c'est en Inde et au Brésil que L'Oréal, dont deux tiers des chercheurs sont encore en France, ouvre ses nouveaux centres. En clair, aucun pays ne captera plus la totalité de la recherche.

A contrario, il n'y a pas de raison que la France, et son excellence scientifique, disparaisse du réseau mondial de la connaissance. D'autant que valoriser nos chercheurs à bac + 8 au prix du livreur de pizzas, dans les laboratoires publics comme, désormais avec le CIR, dans les labos privés, est la voie la plus sûre vers la baisse de la valeur ajoutée.

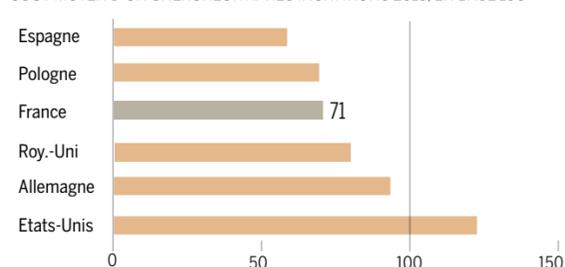
Mais rien de tel qu'un chantage à l'emploi pour faire taire de telles interrogations. Il n'aura pas fallu bien longtemps pour que François Hollande, hier convaincu de la nécessité de replafonner le dispositif, annonce en juin qu'il le sanctuarisait. Le CIR est devenu au fil des ans un crédit de compétitivité qui ne dit pas son nom.

Pourtant les pistes de maîtrise du CIR existent, la Cour des comptes les a évaluées : allègement du taux, comptabilisation par groupe et non plus par filiales, replafonnement, simplification de l'assiette. Le plus simple serait sans doute de remplacer le CIR, qui équivaut à 3,3 points d'IS, par une baisse du taux à 30%. Mais pour les entreprises du CAC 40 qui voient leur IS baisser de 6 points grâce au CIR, il n'est pas question de partager le gâteau avec les PME. ■

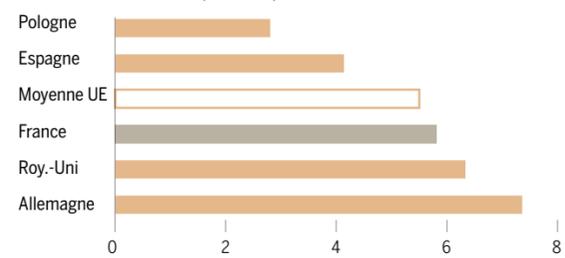
SANDRINE CASSINI ET VALÉRIE SEGOND

SANOFI A OBTENU 130 MILLIONS D'EUROS DE RÉDUCTION D'IMPÔT EN 2012

COÛT MOYEN D'UN CHERCHEUR APRÈS INCITATIONS 2013, EN BASE 100



INDICATEUR DE PERFORMANCE EN MATIÈRE D'INNOVATIONS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE (DE 0 À 10)



SOURCE : COMMISSION EUROPÉENNE

« Réorienter le dispositif vers les PME »

Questions à... Valérie Rabault, députée PS de Tarn-et-Garonne

VALÉRIE RABAULT, députée PS du Tarn-et-Garonne, et auteure avec Karine Berger de *La France contre-attaque* (Odile Jacob, 242 pages, 21,90 euros).

Quelle lecture avez-vous faite du rapport de la Cour des comptes ?

Ce qui me frappe, c'est que l'on mesure mal la capacité d'un pays à faire de la recherche. La mesurer par la dépense ou même par le nombre de brevets déposés n'est pas satisfaisant. La vraie question est plutôt celle-ci : est-ce que la recherche débouche sur de l'innovation, et qu'en fait-on ?

Quand on regarde le classement établi par Reuters sur le nombre de brevets les plus utilisés dans le monde, la France est en troisième position, derrière les

Etats-Unis, et est à l'origine de 13% des innovations mondiales.

Faut-il autant aider nos grands groupes, déjà experts en optimisation fiscale, et dont le taux effectif d'imposition est déjà très bas ?

Sur 5 milliards de crédit d'impôt recherche (CIR) en 2011, 1 milliard va aux quarante plus grands groupes qui bénéficient de la règle d'un CIR comptabilisé par filiale et non sur le groupe intégré fiscalement, et maximisent ainsi leurs dépenses déclarées, alors que leurs dépenses de recherche intérieure progressent peu, voire parfois même diminuent. Il faut réorienter le CIR vers les PME, là où se font les véritables innovations.

François Hollande, qui partageait la même analyse, a reculé et assuré aux grands groupes qu'il

allait sanctuariser le CIR. Personne n'a l'air de vouloir y toucher, malgré son coût prohibitif.

Aux journées parlementaires, le ministre de l'économie, Pierre Moscovici, nous a dit qu'il restait des marges de manœuvre pour des amendements. Nous avons bien l'intention d'en déposer pour réallouer le CIR vers les PME. Ne serait-ce pas plus simple de supprimer le CIR pour le remplacer par une baisse généralisée de l'impôt sur les sociétés (IS) à 30%, comme l'étudie la Cour des comptes ? Cela nous permettrait de faire comme l'Allemagne, avec un taux d'IS bas, mais sans trou dans son assiette...

Le CIR n'est pas en soi un mauvais dispositif. C'est bien de récompencher les acteurs qui font de la recherche par rapport à ceux

qui ne travaillent qu'à court terme. C'est pour cela que la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'ont adopté. Quant à l'Allemagne, elle fait de la qualité et est reconnue pour ce label, mais pas de l'innovation. Si on reprend le classement Reuters, elle n'apparaît que pour 1% de l'innovation mondiale. Le label de la France, c'est l'ingéniosité.

Mais les autres pays de l'OCDE n'ont pas eu la même générosité dans la conception de leur CIR, et surtout n'ont pas ce mode opératoire qui en fait un guichet ouvert quasi incontrôlable. C'est pour cela qu'il nous faut l'amender, en réintroduisant un plafonnement. Nous y travaillons. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR VALÉRIE SEGOND